

RCS : LE MANS  
Code greffe : 7202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00055  
Numéro SIREN : 814 998 654  
Nom ou dénomination : SET ON INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 28/10/2021 sous le numéro de dépôt 8093

1

## BILAN - SIMPLIFIÉ

 DGFIP N° 2033 A-SD 2021  
 Formulaire obligatoire (article 302 septies  
 A bis du code général des impôts)


N°15948\*03

Désignation de l'entreprise SAS SET ON INVEST			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise 56 B RUE VICTOR HUGO			72000	LE MANS	
SIRET			8 1 4 9 9 8 6 5 4 0 0 0 2 8		
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12			Durée de l'exercice précédent * 12		
<i>Copie Certifiée Conforme</i> <b>ACTIF</b>			Exercice N clos le 31/12/2020		
			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	16 687
	Immobilisations corporelles *		028	030	
	Immobilisations financières * (1)		040	042	862 950
	<b>Total I (5)</b>		044	048	879 637
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	59 606
		Autres* (3)	072	074	6 972
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	086	15 592
	Charges constatées d'avance*		092	094	
	<b>Total II</b>		096	098	82 170
	<b>Total général (I + II)</b>		110	112	961 807
<b>PASSIF</b>			Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		25 000
	Ecart de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves ( dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131 )		132		
	Report à nouveau		134		-349 842
	Résultat de l'exercice		136		347 778
	Provisions réglementées		140		
<b>Total I</b>		142		22 936	
Provisions pour risques et charges		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		24 720
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : . . . 169 901 557 )		172		914 151
	Produits constatés d'avance		174		
<b>Total III</b>		176		938 871	
<b>Total général (I + II + III)</b>		180		961 807	
RENOUVELLEMENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	8 890
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

\*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

## COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SET ON INVEST

Néant  \*

## A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 Exercice N clos le  
31/12/2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		
	Production vendue	} biens	} dont export et livraisons intracommunautaires		215		214		
					217		218	127 660	
	Production stockée*	( Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production )						222	
	Production immobilisée*							224	
	Subventions d'exploitation reçues							226	20 000
	Autres produits							230	427
<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>							232	148 087	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234	
	Variation de stocks (marchandises)*							236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240	
	Autres charges externes* :	( dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : ..... )						242	48 429
	Impôts, taxes et versements assimilés	( dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 77 )						244	486
	Rémunérations du personnel*							250	61 318
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	12 870
	Dotations aux amortissements*							254	1 203
	Dotations aux provisions							256	
	Autres charges	} dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	} cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259		} 1 980	262	3
					260				
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>							264	124 309	
<b>1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>							270	23 778	
<b>Produits financiers (III)</b>			280	<b>Charges financières (V)</b>			294	1 000	
<b>Produits exceptionnels (IV)</b>							290	325 000	
<b>Charges exceptionnelles (VI)</b>	} dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	} dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		347		} 348	300		
				348					
<b>Impôt sur les bénéfices* (VII)</b>							306		
<b>2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)</b>							310	347 778	
<b>B- RÉSULTAT FISCAL</b>			Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312	347 778	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316		
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						318		
	Provisions non déductibles*						322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)						324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies et octies A)	987			342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989					
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344					
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
	BUD ( 44 sexdecies)								
	Créance due au titre du report en arrière du déficit						346	19 000	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)						655		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)						643		
Dont divers	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)						645		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)						647		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)						648		
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)						641		
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)						990		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)						649		
	<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	328 778
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356		
	Déficits antérieurs reportables : * .....350 588..... dont imputés sur le résultat :								360
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>						Bénéfice col.1 Déficit col.2	370	0	372

**SAS SET ON INVEST**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 25.000 euros**  
**siège social : 56 b, rue Victor Hugo – 72000 LE MANS**  
**RCS : LE MANS B 814.998.654**

-----

**Procès-verbal de délibération de**  
**l'assemblée générale ordinaire**  
**du 17 septembre 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-sept septembre à quinze heures, les associés de la société SAS SET ON INVEST s'est réuni au siège sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur DERYCKE Olivier, président. Monsieur Norbert LORHO, expert-comptable de la société, est nommé comme secrétaire.

Le président constate que le quorum requis par la loi est atteint. L'assemblée est légalement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose alors sur le bureau les documents suivants :

- ⇒ le rapport de gestion de la gérance et le rapport spécial de la gérance sur les conventions;
- ⇒ le projet des résolutions présentées ;
- ⇒ l'inventaire et les comptes annuels clos le 31 décembre 2020.

Le président rappelle à l'assemblée que le rapport de la gérance, et le projet des résolutions présentées ont été tenus à la disposition des associés dans les délais prescrits par la loi. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

- ⇒ rapport de gestion de la gérance et rapport spécial de la gérance sur les conventions ;
- ⇒ approbation de ces rapports et examen des comptes annuels ;
- ⇒ affectation des résultats ;
- ⇒ quitus à donner à la gérance.

Ensuite, il est donné lecture du rapport de la gérance. La discussion est ouverte. Quelques commentaires sont donnés sur les comptes annuels. Personne ne demandant la parole, le président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

**Première résolution : approbation des comptes : quitus.**

Après avoir entendu le rapport de gestion de la gérance, l'assemblée approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et dudit rapport. En conséquence, elle donne quitus à la gérance de sa gestion pour l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des personnes pouvant prendre part au vote.

**Deuxième résolution : affectation des résultats.**

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide d'affecter les résultats d'un montant de + 347.778 euros en report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des personnes pouvant prendre part au vote.

**Troisième résolution : conventions article L 223.19.**

Après avoir entendu le rapport spécial de la gérance sur les opérations ou conventions visées à l'article L. 223-19 de la loi du 24 juillet 1966, l'assemblée approuve ledit rapport et lesdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des personnes pouvant prendre part au vote.

**Quatrième résolution : pouvoirs.**

L'assemblée décide de donner tous les pouvoirs à Monsieur Norbert LORHO, expert-comptable de la société, pour effectuer toutes les démarches relatives au dépôt des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, auprès du greffe du Tribunal de commerce du Mans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des personnes pouvant prendre part au vote.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à quinze heures quinze.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal pour et valoir ce que de droit.

Mr Olivier DERYCKE



Mr Cédric BARDON

